

ARRÊTÉ DAFI n°01 / 2026

PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN D'UNE PARTIE DE LA RUE DU GENERAL METMAN A METZ

ET DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.318-3, R.318-10 et R.318-11,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9,

VU le décret n°2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »

VU l'arrêté préfectoral DCL/1-007 du 7 avril 2026 portant modifications des statuts de Metz Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil au Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 29 juin 2026 par lequel Monsieur Roger PEULTIER, Conseiller Délégué « Affaire patrimoniales, Gestion Foncière et urbanisme opérationnel », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « décider de l'intégration des voiries privées et des équipements communs privés dans le domaine public de l'Euro-Métropole de Metz »,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2017 portant consistance et modalités de gestion des compétences voiries et espaces publics transférées au 1er janvier 2018,

VU la délibération du Bureau en date du 09 décembre 2024 autorisant l'enquête publique préalable au classement d'office des parcelles cadastrées section BI n° 454, 455, 465, 466, 469, 474, 477, 480 et 481 correspondantes à une partie la rue du Général Metman à Metz, formant une impasse,

CONSIDERANT l'accord de la Ville de Metz pour engager une procédure de classement d'office dans le domaine public de l'Euro-Metropole de Metz desdites parcelles,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de régulariser, au bénéfice de l'Euro-Métropole de Metz, la propriété de cette voie privée ouverte à la circulation publique en vue d'un classement d'office dans le domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUÊTE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de classement d'office dans le domaine public métropolitain d'une partie de la rue du Général Metman à Metz, formant une impasse, correspondant aux parcelles cadastrées section BI n° 454, 455, 465, 466, 469, 474, 477, 480 et 481 d'une contenance de 23a 86ca, ainsi que leurs équipements communs et réseaux.

ARTICLE 2 : DURÉE DE L'ENQUÊTE

L'enquête se tiendra du 21 septembre 2026 à 09h00 jusqu'au 2 octobre 2026 à 17h00 en Mairie de quartier de Metz-Bellecroix les Bordes et au siège de l'Euro-Metropole de Metz

ARTICLE 3 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de quartier de Metz-Bellecroix les Bordes ainsi qu'au siège de l'Euro-Metropole de Metz quinze jours au moins avant le démarrage de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame Audrey MUZZOLLINI, Ingénieur Environnement est désignée en qualité de Commissaire Enquêtrice.

ARTICLE 5 : CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur sera mis à disposition du public pour enregistrer les observations :

- en Mairie de quartier de Bellecroix Les Bordes, 13 rue de Toulouse à Metz (57070), aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- au siège de l'Euro-Métropole de Metz, Maison de la Métropole – 1 Place du Parlement de Metz à Metz (57011), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur le site internet de l'Euro-Métropole de Metz ou directement sur le site internet dédié à cette enquête publique, directement accessible à l'adresse :
<https://www.registre-numerique.fr/classement-office-rue-metz>

Le public pourra, en outre, pendant toute la durée de l'enquête, formuler ses observations :

- par courrier adressé à :

Madame Audrey MUZZOLINI Commissaire Enquêtrice
Enquête Publique classement d'office – « Impasse du Général Metman »
EURO-METROPOLE DE METZ – 1 Place du Parlement de Metz - 57011 Metz Cedex 1

- et / ou sur le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/classement-office-rue-metz>
- et / ou par courriel envoyé à : classement-office-rue-metz@mail.registre-numerique.fr

Chaque contributeur est responsable des données qu'il écrit sur les registres. Il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information à caractère personnel dans ses écrits.

La Commissaire Enquêtrice recevra en Mairie de quartier de Metz Bellecroix les Bordes :

- Le jeudi 24 septembre 2026 de 17h00 à 19h00
- Le vendredi 2 octobre 2026 de 10h00 à 12h00

ARTICLE 6 : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de l'Euro-Métropole de Metz, les dossiers et les registres accompagnés de ses conclusions motivées.

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de l'Euro-Métropole de Metz pendant un an.

ARTICLE 7 : APPROBATION DU CLASSEMENT D'OFFICE

A l'issue de l'enquête et après réception des conclusions du Commissaire Enquêteur, le classement d'office sera soumis à l'approbation du Bureau métropolitain.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260806-ARR-DAFI-01-26-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 06 août 2026

Pour le Président et par délégation
Le Conseiller délégué

Roger PEULTIER
Maire de Rozérieulles